



la CGT trésor Corse du Sud

Compte rendu des CAP locales Catégorie B et C du 30 novembre 2010

CAP C

2 sujets étaient à l'ordre du jour de la CAP.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 octobre 2010 :

procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. DEMANDE DE MUTATION INTERNE

La demande de mutation interne d'une collègue n'a pas été satisfaite (affectation au SIP) au motif que celle-ci venait juste d'être affectée (au 1er novembre 2010).

Or le motif invoqué par l'Administration pour justifier ce refus est pour le moins surprenant. En effet, cet agent a répondu favorablement à l'appel à candidature ouvert pour rejoindre le SIP d'Ajaccio.

Un autre agent a fait connaître son refus d'être affecté sur ce même poste.

N'y a-t-il pas une circulaire qui prévoit ce cas ?

En effet en cas de refus par un agent A de rejoindre un SIP, et dans l'hypothèse où l'appel à candidature est fructueux (demande faite

par un agent B). L'agent A est prioritaire est devrait être d'office affecté même en surnombre sur un autre poste en résidence.

La CGT considère donc que l'Administration n'en fait qu'à sa sauce, qu'elle prend une décision complètement arbitraire et surtout qu'elle n'applique pas les directives qu'elle s'est elle même fixée. Quel marché de dupes !!

Nous informons que nous saisissons immédiatement le syndicat CGT national pour que celui-ci saisisse la Direction Générale afin de savoir pourquoi notre direction locale se permet de faire une telle entorse à la mise en œuvre d'une circulaire !!!

3. TRANSFERT DES PERSONNELS AU 1^{ER} JANVIER 2011 AU SIP D'AJACCIO

Agents de la Trésorerie Ajaccio rurale

- Mme Colonna de Leca Fabienne
- Mme Danesi Catherine
- Mme Paoletti Camille

Agents de la Trésorerie Principale d'Ajaccio

- M. Deidda Antoine
- Mme Jacquin Dominique
- Mme Thésonnier Eva
- Mme Vovard Joséphine

Pour les motifs invoqués ci dessus la CGT a voté contre le transfert des personnels puisque nous considérons qu'un agent ayant refusé son affectation, alors que l'appel à candidature a été fructueux se retrouve « muté d'office »

Votes

- Parité administrative : POUR
- Parité syndicale CGT-FO : CONTRE

Nous n'avons pas eu à nous prononcer par vote quant à la demande de mutation interne. Cela ne nous a pas empêché de faire part à la Direction locale de notre profond désaccord.

CAP B

1. DEMANDES DE MUTATION INTERNE

6 demandes ont été formulées

1 seule demande a été satisfaite : Mme CAPOROSSI Marie Ange quitte le service comptabilité pour être affectée au 1 mars 2011 au service des pensions.

La parité syndicale a émis un avis favorable à ce mouvement.

2. TRANSFERT PERSONNEL AU SIP d'AJACCIO AU 1^{er} JANVIER 2011

NOM PRENOM	GRADE	AFFECTATION ACTUELLE
PERETTI Joëlle	CP	T . AJACCIO RURALE
TADDEI Marie-Christine	C2	T . AJACCIO RURALE
BONALDI Marie-Antoinette	CP	T. PRINCIPALE D'AJACCIO
CRUCIANI Marie-Laurence	C2	T. PRINCIPALE D'AJACCIO
FEDERECI Joseph	C2	T. PRINCIPALE D'AJACCIO
FENAROLI Elisabeth	CP	T. PRINCIPALE D'AJACCIO
LANGIN Marie-Claire	C2	T. PRINCIPALE D'AJACCIO
MARIE Jean-Michel	C2	T. PRINCIPALE D'AJACCIO
PIRAS Bébé-Noël	C2	T. PRINCIPALE D'AJACCIO

La parité syndicale CGT-FO a voté contre ce mouvement.

Vos élus CGT